

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GUYANE



ENGAGEMENT DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Portable : 0694 45.21.61
E-mail : u.d.s.p973@wanadoo.fr

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane (UDSPG) en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guyane (SDIS), engagent des jeunes de **Cayenne, Matoury, Cacao, Macouria, Kourou, Saint-Laurent du Maroni nés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012** pour ses sections de JEUNES SAPEURS POMPIERS (J.S.P).

Que fait un Jeune Sapeur-Pompier ?

- Il apprend à connaître le matériel d'incendie et les notions élémentaires de son maniement
- Il participe à des manœuvres régulières
- Il pratique le sport et la gymnastique
- Il s'initie au secourisme, à la discipline et au civisme
- Il peut participer aux rassemblements régionaux, nationaux ou internationaux de jeunes sapeurs-pompiers
- Il se prépare au brevet national de jeune sapeur-pompier.

Plus généralement, les unions départementales et les associations de JSP ont pour objet de développer auprès des jeunes l'esprit de solidarité, leur proposer toutes activités concourant à leur plein épanouissement et de les initier aux techniques propres aux sapeurs-pompiers afin de susciter des vocations.

Formation du Jeune Sapeur-Pompier

La formation dure 3 ans (le jeune termine sa formation avant la date anniversaire de ses 18 ans)

Le JSP est formé dans quatre domaines d'intervention des sapeurs-pompiers :

- **le secours à personnes** : apprentissage des gestes techniques d'urgence et du sauvetage de personnes en étage et en excavation, utilisation des matériels de sauvetage
- **la lutte contre les incendies** : apprentissage de la réalisation des établissements de tuyaux avec emploi d'un engin d'incendie ;
- **la protection des biens et de l'environnement** : utilisation des matériels de protection (bâches, échelles...).
- Il reçoit en plus, une information sur **le cadre administratif et juridique** dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers (organisation de la sécurité civile au niveau de l'État et des collectivités territoriales, les organismes associatifs des sapeurs-pompiers...).

Le jeune doit résider sur le territoire de la commune où est implanté le Centre de Secours qui engage.

*Angle des Boulevards Nelson Mandela et République - 97300 CAYENNE
B.P 60055 - 97322 CAYENNE CEDEX*

FICHE DE CANDIDATURE

Retrait des dossiers à partir du : **Mercredi 25 février 2026**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **Vendredi 13 mars 2026**

- ☐ Centre de Secours Principal de Cayenne (Secrétariat)
- ☐ Centre de Secours de Cacao
- ☐ Centre de Secours de Matoury
- ☐ Centre de Secours de Macouria
- ☐ Centre de Secours de Kourou
- ☐ Centre de Secours de Saint-Laurent du Maroni

Nom et Prénom du candidat :

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Date et lieu de naissance : / / A

Nationalité :

Adresse :

.....

Code Postal : L L L L L Ville :

Etablissement scolaire :

=====

Nom et Prénom du Responsable légal :

Adresse :

.....

Code Postal : L L L L L Ville :

Profession :

N° de téléphone : domicile (0594)// portable (0694)//

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et sollicite l'inscription de ma fille ou mon fils

à la formation de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

A Le

Signature des parents

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GUYANE



Portable : 0694 45.21.61
E-mail : u.d.s.p973@wanadoo.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur **(1)**

Responsable légal de,

l'autorise à adhérer à la section des JEUNES SAPEURS-POMPIERS, à pratiquer et
à participer à toutes les activités sportives organisées par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Guyane.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

A le

Signature des parents

(1) Rayer la mention inutile

CERTIFICAT MEDICAL
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
Article L231-2-1 du Code du sport

Je soussigné(e)

Docteur en médecine

Demeurant à

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du jeune

Né(e) le

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- ☐ Cross-country
- ☐ Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- ☐ Grimper de corde
- ☐ Natation
- ☐ Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- ☐ Autre :

Certificat valable à compter dujusqu'au.....

Fait à le

Cachet et signature

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GUYANE



Portable : 0694 45.21.61
E-mail : u.d.s.p973@wanadoo.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- La fiche de candidature (ci-joint)
- L'autorisation parentale (ci-joint)
- Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (EDF, SGDE, ...)
- Une photocopie de la pièce d'identité du jeune **en cours de validité**
- La photocopie des vaccins **à jour**
- Le certificat médical (**ci-joint à faire remplir par un médecin**)
- Une lettre de motivation **manuscrite de l'enfant**

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

NATURE DES EPREUVES POUR L'ENGAGEMENT DE JEUNE SAPEUR-POMPIER

Epreuve d'admissibilité :

- **Epreuve physique** : Samedi 21 mars 2026 (Saint-Laurent du Maroni)
- **Epreuve physique** : Dimanche 22 mars 2026 (Cayenne, Cacao, Matoury, Macouria et Kourou)

▪ 50 mètres de natation (**interdiction de s'accrocher**) : début de l'épreuve sur le plot se trouvant sur le bord, départ plongé ou sauté (**maillot de bain + bonnet pour les filles et slip de bain + bonnet pour les garçons**). Tout candidat non muni d'un maillot de bain réglementaire se verra interdire l'accès au bassin). A l'issue de l'épreuve le jeune devra **sortir de l'eau par ses propres moyens et sans aide**

▪ Courir 12 minutes et faire 2000 mètres de course à pied (**interdiction de marcher et de s'arrêter**)

Epreuve d'admissibilité :

- **Epreuve écrite** : Mercredi 25 mars 2026

- Compréhension écrite d'un texte (5 questions à répondre sur un texte)

Epreuve d'admission :

- **Epreuve orale :**

- Samedi 04 avril 2026 (Cayenne et Saint-Laurent du Maroni)
- Samedi 11 avril 2026 (Cacao et Kourou)
- Mercredi 15 avril 2026 (Matoury et Macouria)

Le candidat se présentera et fera part de ses motivations aux membres du jury

Après l'étude des dossiers les candidats retenus recevront une convocation afin de participer aux épreuves

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS LE VENDREDI 13 MARS 2026 DANS LE CENTRE DE SECOURS CONCERNE

*Angle des Boulevards Nelson Mandela et République - 97300 CAYENNE
B.P 60055 - 97322 CAYENNE CEDEX*